



Procès-Verbal

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunions des 16 et 20 Janvier 2020

Présents : MM. D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.

Réunion téléphonique : M. DUCHER.

Assiste : Mme VALDES

Excusé : M. GOURMAND

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Confirmations de niveau de classement

FROGES : Stade MARAIS Marius – NNI. 381750101.

Cette installation a été classée 5 Gazon jusqu'au 08 Juillet 2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Plans.

AOP du 20 Septembre 2019.

Demande de classement et rapport de visite de M. CHASSIGNEU du 12/12/2019.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 13/01/2030.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 65.

Pour son classement en niveau 4 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

ST HILAIRE DE LA COTE : Stade Municipal – NNI. 383930101.

Cette installation est classée niveau 5 Gazon jusqu'au 05/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 Gazon et des documents transmis.

AOP du 16/09/2008.

Plans.

Demande de classement et rapport de visite de MM. CHASSIGNEU et TOUILLON du 28/03/2019.

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 Gazon jusqu'au 13/01/2030.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 68.

SAINT DESIRE : Stade Roger Godignon - NNI N° 032250101.

Cette installation était classée niveau 6 gazon jusqu'au 07/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de MM. DUCHER et GUERRIER du 19 Novembre 2019
Plans

AOP du 19 Novembre 2019.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité de la hauteur des buts. Un délai vous est accordé jusqu'au 30 Juin 2020. Passé ce délai l'installation sera déclassée au niveau inférieur.

Au regard des éléments transmis et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 6 gazon jusqu'au 13/01/2030.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 102x 60.

1.2. Changement de niveau de classement

STE FOY LES LYON : Stade du Plan du Loup – NNI. 692020101.

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 SYE provisoire jusqu'au 25/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

Demande de classement du 16/01/2020.

Rapport de visite effectué par M. BOURGOGNON DU 10/10/2019.

AOP du 27/02/2015.

Plans.

Tests in situ du 08/11/2019.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Classement initial

LYON : Plaine de jeux Gerland N°3 – NNI. 693870103.

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau Foot A8 SYE et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de M. BOURGOGNON du 09/12/2019.

P.V. des tests In situ du 31 Aout 2017.

Sans AOP.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 13/01/2030.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 60 x 44.

1.4. Demande d'avis préalable

BELLERIVE SUR ALLIER : Complexe Sportif Boucles des Iles – NN. 030230102

Cette installation est classée niveau 6 Gazon jusqu'au 03/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un changement de revêtement et des documents transmis.

Plans.

Demande d'avis favorable du 03 Novembre 2019.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un gazon synthétique sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105 m x 68 m.

Elle rappelle que notamment les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Elle constate que les zones de dégagement au niveau des lignes de touches sont conformes à l'article 1.1.7 dudit règlement sous réserve que les buts rabattables de Foot A8 n'entrent pas dans la zone des 2.50 m de dégagement.

Le traçage de football réduit devra être conforme à la nouvelle disposition concernant le Foot A8.

Pour son classement en niveau 5SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Confirmation de niveau de classement

MARCY L'ETOILE : Complexe Grand Croix – NNI. 691270101

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 17/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 260 lux.

Facteur d'uniformité : 0.72.

Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

EPAGNY METZ TESSY : Stade Municipal – NNI. 741120101

L'éclairage était classé en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 27/03/2019.

Eclairement moyen horizontal : 214 lux.

Facteur d'uniformité : 0.75.

Rapport Emini/Emaxi : 0.51.

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

CRAPONNE : Stade Charles Trévoux – NNI. 690690101

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 17/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 380 lux.

Facteur d'uniformité : 0.73.

Rapport Emini/Emaxi : 0.59.

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

AMANCY : Stade Viège - 740070102

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 183 lux.

Facteur d'uniformité : 0.77.

Rapport Emini/Emaxi : 0.56.

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 13 Janvier 2021.

AMANCY : Stade Viège - 740070101

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 178 lux.

Facteur d'uniformité : 0.75.

Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 13 Janvier 2021.

NEUVILLE SUR SAONE : Stade Jean Oboussier – NNI. 691430102

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/01/2020

Eclairement moyen horizontal : 191 lux.

Facteur d'uniformité : 0.72.

Rapport Emini/Emaxi : 0.46.

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 13 Janvier 2021.

3.2. Demande de classement

SAINT PRIEST : Stade Jacques Joly – NNI. 692900102

L'éclairage n'a jamais été classé.

Eclairement moyen horizontal : 256 lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3. Demande d'avis préalable

PIERREFORT : Stade de Saint Gervais – NNI. 151520102

Eclairement moyen horizontal : 169 lux.

Facteur d'uniformité : 0.80.

Rapport Emini/Emaxi : 0.68.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.

BELLEVAUX : Stade de la Bride – NNI. 740320101

Eclairement moyen horizontal : 200 lux.

Facteur d'uniformité : 0.83.

Rapport Emini/Emaxi : 0.66.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

Elle émet un avis favorable pour la réalisation de cet éclairage.

4. AFFAIRES DIVERSES

Courriers reçus le 15 Janvier 2020

District de Haute-Savoie Pays de Gex : Demande de confirmation d'éclairage du stade Municipal à Epagny.

District de l'Allier : Demande de confirmation de classement du stade Gilbert Lajarge à Buxières les Mines.

Courriers reçus le 16 Janvier 2020

District de Savoie : Demande d'avis préalable du stade Hurlilauze à St Pierre de Belleville.

District de l'Isère : Demande de confirmation d'éclairage du stade Municipal à Saint Chef.

Courriers reçus le 20 Janvier 2020

Puy-de-Dôme :

Demande de classement fédéral du stade Gabriel Montpied à Clermont Ferrand.

Reçu un courrier de Clermont Auvergne Métropole à transmettre à la FFF concernant l'éclairage du stade Gabriel Montpied N°2 à Clermont Ferrand.

Courriers reçus le 21 Janvier 2020

District de l'Isère : Demande d'avis préalable du stade de la Foret à St Genix sur Guiers.

Olympique Lyonnais : Demande de rendez-vous pour les éclairages horizontaux du terrain honneur du centre de formation.

District de l'Allier : Demande de confirmation fédéral du Complexe Sportif de Mauregard à Varennes sur Allier.

Mairie de Viriat : Demande d'avis préalable du stade Pierre Brichon à Viriat.

Maire d'Annecy le Vieux : Demande d'avis préalable du Complexe Max Decarre à Annecy.

Courriers reçus le 22 Janvier 2020

District de la Haute-Loire :

Demande de classement fédéral du Complexe Sportif à Choumouroux à Yssingeaux.

Reçu le dossier des ouvrages exécutés pour le stade d'Yssingeaux.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance

Henri BOURGOGNON

Roger DANON